



UNION FRANCOPHONE DES ASSOCIATIONS D'INGENIEURS INDUSTRIELS DE BELGIQUE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

N° d'entreprise:435735579

Membre du Comité National de la " FÉDÉRATION EUROPÉENNE D'ASSOCIATIONS NATIONALES D'INGÉNIEURS – F.E.A.N.I. "

V. Réf. :-

N. Réf. : Convoc CA 06-02-18

A l'attention de : UFIIB ALL

Administrateurs,

Présidents d'honneur,

Présidents d'association.

Concerne : **CONVOCATION UFIIB CA-18 février 2006-10H-OASIS**

Monsieur l'administrateur,
Monsieur le Président d'honneur,
Monsieur le Président d'association,

Nous avons l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'UFIIB, qui se tiendra le **samedi 18 février 2006 à 10h00 précises** à **OASIS, Rue d'Evere-1140 EVERE-BRUXELLES (Proximité OTAN)- voir plan détaillé en annexe.**

Il y a possibilité pour ceux qui le souhaitent de réserver un lunch.: « steak frites » + ½ bouteille de vin à 10 euros.
Pour le repas, la réservation est obligatoire. Merci de communiquer votre réponse pour le 15 février au plus tard à Guy Zijlmans gz@evercom.be en précisant dans votre message nom-prénom-association-nombre de réservation(s) – merci d'avance.

Ordre du jour du CA du 18 février 2006

1-Approbation du PV du CA du 26 novembre 2005

2-Publication de barèmes?

3-Organisation de l'AG, qui inviter, où? GZ

4-Titres

CIBIC (convention UFIIB, FABI, VIK, KVIV)

CIF (convention avec la FABI)

CNB AT

5-ADISIF JPM

6-Site internet FABI-UFIIB Aubert Durant AD

7-Bilan 2005 JR

Budget Jacques augmenter budget "repas", ajouter 5000 euros provision site

8- Brainstorming UFIIB (Jacques Dewez)

9- Bulletin commun + financement Nori

10- TM AM

11- Fond des pensionnés

12-Ingénieurs sans Frontières (IsF)

13-Divers

Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si deux tiers au moins des administrateurs sont présents ou valablement représentés. Tout administrateur peut se faire représenter par le président de son association, par son suppléant ou par tout autre administrateur moyennant procuration datée et signée. Le conseil d'administration délibère à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou valablement représentés.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Monsieur l'administrateur, Monsieur le président d'honneur, Monsieur le président d'association, nos confraternelles salutations.

Pour l'UFIIB,
Michel ROEKENS Secrétaire Général UFIIB